

## Nomination d'un prêtre enseignant aux petites écoles de Saint-Etienne le 21 juin 1683

L'enseignement primaire à Saint-Etienne, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, se réduisait à peu de choses. Quelques maîtres d'école indépendants et itinérants se déplaçaient de ville en ville pour inculquer les rudiments de la lecture et de l'écriture. Quelques prêtres pouvaient aussi s'occuper de l'enseignement auprès des enfants des bourgeois de la ville.

Le 17 octobre 1635, un marchand de rubans, Jean Meytare, signait un accord avec les Ursulines de Saint-Chamond. Il leur donnait 11 000 livres, somme importante pour l'époque, pour l'envoi à Saint-Etienne de huit religieuses aptes à enseigner les filles pauvres de la ville<sup>1</sup>.

En 1674, c'est le curé Guy Colombet<sup>2</sup> qui va créer, à l'instigation de la confrérie du Saint-Sacrement de Lyon et de son président, Charles Démia<sup>3</sup>, une première petite école à Saint-Etienne. Elle sera située à proximité de l'église Notre-Dame et aura soixante-dix élèves. Elle va être confiée à un ami de Charles Démia, un prêtre de la paroisse de Saint-Nizier à Lyon, nommé Maza. En 1679, cette petite école était si prospère qu'elle allait être réorganisée avec des revenus stables. Depuis sa fondation, elle n'avait vécu que des ressources de Guy Colombet.

Ce sera l'objet d'un contrat<sup>4</sup> avec plusieurs bourgeois riches et pieux de la ville. Un capital de trois mille livres sera constitué et donnera une rente annuelle de cent cinquante livres (à 5%), correspondant au salaire annuel d'un maître d'école<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Gutton, *Une oeuvre de la compagnie du Saint-Sacrement : la fondation des petites écoles de St-Etienne*. Etudes Foréziennes, n° 4, p. 13, d'après les A. D. de la Loire, série H, Ursulines de Saint-Etienne.

<sup>2</sup> Guy Colombet, né à Saint-Amour dans le Jura en 1632 est devenu docteur en théologie et prêtre en 1657. Principal de collège, il prêchera plusieurs fois à Paris devant Henriette de France. Venu à Lyon, l'archevêque en fit le supérieur des Carmélites. Il est reçu en 1657 dans la compagnie du Très Saint-Sacrement. Il sera nommé curé de Saint-Etienne en 1664. C'est par Charles Démia, le fondateur des petites écoles lyonnaises, qu'il s'intéressera à l'éducation des enfants pauvres, abandonnés souvent à la rue avec tous ses dangers. Il va fonder des œuvres qui tenaient à cœur à cette compagnie : société des dames de la Miséricorde, Charité pour l'enfermement des pauvres, installation de chapelles dans les prisons et création de petites écoles pour l'enseignement des enfants pauvres. Il restera l'ami de Démia jusqu'à la mort de ce dernier en 1689.

<sup>3</sup> Marie Grange, "La congrégation des sœurs Saint-Charles de Lyon dans le Forez et la Loire depuis 1680" dans *Bulletin de la Diana*, tome LIV, n°8, 1995.

<sup>4</sup> Archives départementales de la Loire. Contrat de formation de la petite école établie dans la ville de Saint-Etienne, Lyon, 1682, pièce 16 de la bibliothèque municipale de St-Etienne.

<sup>5</sup> Jean-Pierre Gutton. *op. cit.*, p. 16.

Le vicaire général Bédier Morange approuvait le contrat à condition que le "régent" de la petite école obtienne l'autorisation du directeur général des petites écoles du diocèse, c'est-à-dire de Démia et observe les règlements composés en 1676. En 1683, le besoin d'une deuxième petite école se fait sentir et nous avons là, la nomination d'un prêtre, Claude Pommerol, qui devra enseigner à lire, écrire, chiffrer, instruire et former aux bonnes mœurs 70 garçons moyennant un salaire annuel de 150 livres payables par trimestre. François Bérardier, marchand bourgeois de la ville, subventionnera cette création et signera cette nomination le 21 juin 1683.

## *Copie du document*

(notaire Desverneys)

Nous avons respecté les lignes d'écriture et l'orthographe du copiste.

*Par devant le notaire royal à St  
Etienne en Forest soussigné et en présence des témoins  
cy après nommés et personnellement établis le sieur  
François Bérardier marchand bourgeois de  
la ville de St Etienne lequel de gré et volontairement  
en conséquence du contrat passé avec les sieurs  
échevins notables et autres pour l'établissement  
d'une seconde petite école en faveur des  
pauvres de la ville faubourg et de l'étendue  
de la paroisse en date du troisième mars de cette année  
reçu par le notaire, royal soussigné approuvé  
par acte d'assemblée tenue dans l'hôtel de ville dudit  
St Etienne le trente mars dernier pour parvenir  
à ce que l'établissement de ladite seconde petite  
école soit incessamment faite rière<sup>6</sup> le distrait (district) de l'église  
Notre Dame renommée par ses prêtres. Je nomme  
sous le bon plaisir de Monseigneur  
l'Archevêque en la personne de M. Claude  
Pommerol, (agrégé de la société) prêtre sociétaire de l'église paroissiale  
dudit St Etienne pour que ledit Pommerol  
apprenne à lire écrire chiffrer instruire  
et former aux bonnes mœurs le même  
nombre de pauvres que celui dont se compose  
la présente petite école établie dans le district de ladite église  
paroissiale lequel nombre ne pourra excéder  
celuy de soixante dix à l'effet duquel enseignement  
ledit Bérardier s'engage à la construction du bâtiment  
qui doit servir pour ladite petite école soit  
pour les maistres soit pour les écoliers  
s'oblige à ce que de loger ledit Pommerol*

fin de la 1<sup>ère</sup> page -----

*commodément dedans la même maison  
où sera placé ladite petite école ou ailleurs  
au choix dudit Bérardier  
il sera payé audit Pommerol*

---

<sup>6</sup> Rièrè : derrière.

*annuellement la somme de cent cinquante livres  
ledit paiement de quartier en quartier et de  
trois en trois mois en conséquence de ladite nomination  
aura lieu tout autant de temps que ledit  
Pommerol fera ledit enseignement. En cas de  
maladie il sera fait de même. Ledit  
paiement sera à mesure continué audit  
Pommerol en conséquence de sa nomination toujours  
sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque  
s'étant obligé à tout ce que dessus même à la  
pleine exécution tant des règlements faits pour ladite  
petite école dont il a dit avoir une pleine connaissance  
que du contrat dudit jour troisième mars dernier  
aux expositions y mentionnées ledit enseignement  
sera commencé pour le plus tard au premier  
octobre prochain. Jugement auquel tous les membres  
de maison qui devront former pour ladite petite  
école seront fixés et garnis de bancs neufs<sup>7</sup>  
promesses obligations submissions et renonciations requises.  
Fait et passé audit St Etienne étude du  
notaire après midy le vingt et unième du mois  
de juin mil six cent quatre vingt trois en présence  
de MM. Jean Joly et Jean Rivat prêtres  
sociétaires ledit Jean Joly de Notre Dame et ledit  
Jean Rivat de l'église paroissiale et Noël Pelion prêtre  
audit St Etienne témoins qui ont signé  
avec les parties d'icelle.*

[signé] *Bérardier Pommerol*

*Joly Rivat Pelion Desverneys, notaire royal.*

Guy Colombet créera ses dernières petites écoles en 1707 et 1708 à la veille de sa mort. Tout ceci explique que de nombreux contrats de mariage de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle nous montrent les belles signatures des futurs époux et de leurs témoins.

L'enseignement sera donc une affaire religieuse et privée. C'est un bourgeois qui va nommer le prêtre habilité à enseigner dans une petite école et le curé de Saint-Etienne qui encouragera cette initiative. Quant aux "pauvres" instruits par ce moyen, on peut douter de leur existence. Ce sont surtout des fils d'artisans et de marchands que l'on retrouve avec leur belle signature sur les contrats de la fin du siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Roger Faure**

---

<sup>7</sup> Dans cette classe, il n'y avait que des bancs. Les élèves écrivaient sur leurs genoux.